

Clôture du congrès de l'UNPT – 26 janvier 2016

**Intervention de Sébastien Couderc, conseiller chargé des filières végétales,
cabinet de Stéphane Le Foll**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Je commencerais par vous remercier de m'accueillir une nouvelle fois, ici à Arras, pour venir clôturer vos travaux à l'occasion de ce 13^{ème} congrès de l'UNPT.

La pomme de terre est un pilier de la « ferme France ». C'est en effet une production riche de ses multiples débouchés, que ce soit le marché du frais, du transformé pour l'alimentation ou de la fécule, avec en toile de fond pour cette dernière la chimie du végétal et la bioéconomie. C'est aussi une filière dynamique à l'international, puisque vous l'avez rappelé, presque la moitié de la production est exportée.

Vous êtes au carrefour de nombreux enjeux pour l'agriculture française et c'est pourquoi Stéphane Le Foll, qui est actuellement pleinement mobilisé pour apporter des réponses concrètes aux secteurs agricoles en crise, m'a demandé d'être parmi vous aujourd'hui, afin de vous transmettre les messages suivants.

Un message tout d'abord, qui se joint au vôtre M. le Président, pour saluer l'action des producteurs, qui, faisant écho au thème de ce congrès, se sont comportés en « **acteurs économiques responsables** » lors de la dernière campagne.

Alors que la filière a dû faire face en 2014/2015 à une crise de production et de prix inédite, du fait notamment d'une inadéquation entre l'offre et la demande, la réduction des surfaces emblavées et des rendements, respectivement de 2 % et de 12 %, a permis une nette remontée des prix, ce qui était indispensable vu les niveaux bas atteints.

Je salue également l'action de l'UNPT, qui a pleinement joué son rôle, en envoyant un message clair aux producteurs suffisamment en amont pour qu'ils réduisent leurs surfaces, afin de stabiliser le marché. Ce message de responsabilité a été entendu et démontre l'enjeu et l'importance de l'organisation collective au sein du secteur agricole. C'est, je crois, dans le contexte actuel, un point à souligner et à montrer en

exemple, car ce retour à l'équilibre offre/demande offre aujourd'hui des perspectives plus positives pour la filière.

Enfin, le travail des deux interprofessions, sur le frais et la transformation, mérite lui aussi d'être salué. Le développement de la segmentation de l'offre a notamment contribué à enrayer la baisse de consommation et relancer la demande en augmentant la valeur des produits.

Mais ce constat plutôt positif, vous l'avez dit M. le Président, ne doit pas faire oublier des campagnes plus difficiles ou les difficultés encore rencontrées par certaines productions, comme par exemple la féculé dont vous avez souligné les faibles rendements cette année.

Sur ces sujet que je vais aborder, le ministre de l'Agriculture et ses services restent engagés à vos côtés pour soutenir l'économie de la filière, et continueront à travailler avec vous afin de préparer l'avenir, dans l'esprit constructif et positif qui vous anime.

S'agissant tout d'abord de la féculé, vous connaissez l'engagement du ministre pour soutenir cette filière. Il s'est matérialisé par une aide couplée spécifique à la pomme de terre féculière, qui a été notifiée à la Commission européenne. Cette aide portait initialement, comme vous le savez, sur la période 2015-2017. Néanmoins, il semble légitime au vu des éléments que vous avez mis en avant, de la conserver sur toute la période jusqu'en 2020. C'est un point que je porterai auprès du ministre pour qu'il puisse rapidement vous être confirmé.

J'ai par ailleurs conscience que le paiement de l'aide en 2015 est intervenu tardivement. La mise en œuvre de la nouvelle PAC a mobilisé, et mobilise encore fortement les services du ministère et l'agence de services et de paiement. Mais votre demande a clairement été entendue et nous travaillerons à ce que le paiement soit plus rapide en 2016. C'est pourquoi le ministre a annoncé ce midi la mise en place d'une avance de trésorerie, qui visera à conserver et appuyer la dynamique engagée de reconquête des surfaces, et pérenniser ainsi la filière féculière française et les outils de transformation qui y sont liés.

Par ailleurs, suite à l'extension de l'accord interprofessionnel qui régit l'achat de la pomme de terre féculière par les féculeries pour les campagnes 2015-2016 et 2016-2017, la filière féculière dispose d'un instrument de contractualisation à 100 %, qui permettra de renforcer la cohésion entre les opérateurs, de pérenniser les approvisionnements des industriels et de fidéliser les producteurs.

A l'instar de la féculé, la piste de la **contractualisation** doit continuer d'être creusée pour développer une stratégie de filière sur le long terme pour la pomme de terre de consommation. J'ai bien entendu votre engagement sur ce sujet Monsieur le Président, et je peux vous assurer du plein soutien du ministre. Les travaux initiés au sein du CNIPT et avec les services du ministère doivent se poursuivre, pour que vous disposiez d'une structuration plus forte et plus solide au sein de votre filière.

La mise en place du **logo « Pommes de terre de France »** est également une opportunité à saisir, et je me félicite du travail mené par le CNIPT sur le sujet. Le ministre est clairement favorable à ce qu'une action commune soit à présent menée avec le GIPT pour la mise en place de ce logo pour la pomme de terre transformée. Cette amélioration de l'information au niveau des produits transformés fait aujourd'hui partie des principales attentes du consommateur. Il est donc essentiel pour la crédibilité de la démarche de veiller à ce que le cahier des charges garantisse qu'il s'agit bien de pommes de terre produites et transformées en France.

Enfin, un mot sur le **gaspillage**, thème d'importance pour votre filière, qui figurait d'ailleurs parmi les sujets de la dernière assemblée générale du GIPT. Stéphane Le Foll et Ségolène Neuville ont annoncé le 30 novembre dernier que l'Etat allait élargir le champ des réductions d'impôts dans le cas de dons de fruits, légumes et pommes de terre transformés et conditionnés par des producteurs à des associations. Cette évolution du dispositif, qui ne donne droit actuellement à une réduction d'impôts que dans le cas d'un don de produits bruts, va à présent être mise en œuvre rapidement, conjointement avec le ministère de l'économie.

Je voudrais maintenant revenir, M. le Président, sur certains points que vous avez soulevés dans votre intervention.

Sur la **compétitivité**, tout d'abord, sujet récurrent et tout à fait légitime.

Vous le savez, le gouvernement est mobilisé pour soutenir et améliorer la compétitivité des produits français, y compris à l'export.

Il me semble tout d'abord important de rappeler les effets du pacte de responsabilité. En 2016, le secteur de la production agricole, les coopératives et les industries agroalimentaires bénéficieront de plus de 3,5 Md€ d'allègements de charges sociales et fiscales, soit 224 M€ de plus qu'en 2015. Le pacte de responsabilité représente 1,7 Md€ sur ces 3,5 Md€, soit une part plus que

significative. Par ailleurs, vous l'aurez noté, le Président de la République a récemment confirmé que le CICE aura vocation à être pérennisé sous forme de baisse de cotisations sociales.

La compétitivité passe également par la **modernisation des outils de production**, ainsi que vous l'avez justement souligné. Les Régions sont devenues autorités de gestion du FEADER, et donc partenaires à part entière de vos filières pour le financement de vos projets, notamment dans le cadre du **plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles** (PCAE). La participation ce matin du nouveau président de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie illustre parfaitement cette évolution du rôle de l'échelon régional, et je tenais à le souligner.

L'Etat reste pour sa part mobiliser dans le cadre du **programme d'investissements d'avenir** (PIA), dont 120 M€ ont été attribués au ministère de l'agriculture sur la période 2015-2017. Je peux vous assurer que le ministère de l'agriculture fait preuve du pragmatisme que vous appelez de vos vœux, et soutient non seulement les innovations technologiques et environnementales, mais aussi les innovations organisationnelles, qui sont aussi le fer de lance de la compétitivité. Sur ces

innovations organisationnelles, je sais d'ailleurs que vous n'êtes pas en manque d'idées, et je vous propose donc d'y travailler ensemble sans plus attendre.

Le gouvernement est également mobilisé pour **faciliter l'export**. Sur ce sujet, deux exemples récents :

- l'accord commercial négocié par l'Union européenne avec le Liban, qui permet une suppression des droits pour la farine et semoule de pommes de terre et une réduction des droits de douane pour la pomme de terre.
- L'accord de libre-échange conclu avec le Vietnam, qui supprimera à terme les droits de douane sur les pommes de terre et la farine, qui s'élèvent aujourd'hui à respectivement 20 et 45 %. Cet accord a été officiellement conclu en décembre 2015 pour s'appliquer à partir de 2017 environ. Il s'agit d'impacts à moyen terme, mais qui augmenteront les opportunités d'exportation de la filière.

Enfin, vous le savez, la France s'est portée partie intéressée dans l'enquête anti-dumping ouverte par le Brésil sur les pommes de terre frites congelées. Les services du ministère de l'agriculture et la direction générale du Trésor sont mobilisés pour accompagner les entreprises dans leur réponse au questionnaire ou à toute étape de la procédure.

Monsieur le Président, vous avez également appelé mon attention sur les enjeux d'une **bonne maîtrise sanitaire de la production de pommes de terre**. Nous partageons totalement votre préoccupation. C'est en effet un gage de la qualité de vos productions.

Cette maîtrise repose en premier lieu sur la **prévention**.

C'est dans cette optique que la France s'est battue au plan communautaire, pour que la prévention soit intégrée dans le futur règlement relatif à la santé des végétaux. Un pas important a été franchi sur ce futur règlement juste avant Noël, un accord politique ayant été trouvé sur le texte, qui intègre pour la première fois cette indispensable priorité. Il entrera en vigueur dans 3 ans.

Au plan national, une ordonnance publiée en octobre 2015 en application de la LAAF a renforcé les outils disponibles en créant notamment la notion de réseau sanitaire, permettant à des organisations professionnelles ou interprofessionnelles de s'organiser et d'être reconnues comme acteurs de la surveillance. J'invite les filières liées à la pomme de terre (plants et pommes de terre de consommation) à se saisir de ces nouveaux outils, complémentaires de la surveillance organisée par l'Etat.

La prévention passe également par la vigilance de chaque exploitant sur la conduite de son exploitation, et notamment de la qualité et des garanties liées à certains apports sur les terres mais également la réflexion sur les cycles culturaux et les rotations : c'est tout l'enjeu du projet agro-écologique que porte Stéphane Le Foll.

Cependant la prévention n'est pas toujours suffisante. **La lutte contre les organismes nuisibles nécessite des moyens adaptés**, qui toutefois, doivent donner toutes les garanties vis-à-vis de la santé publique (au niveau de l'opérateur ou du consommateur) et de l'environnement. C'est l'enjeu des évaluations communautaires lors de l'examen des demandes d'approbation de substances actives au plan européen, et des évaluations effectuées par l'Anses sur les demandes d'autorisations de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques.

Il me semble important de rappeler ici que seuls des produits faisant l'objet d'une demande d'autorisation de mise sur le marché peuvent être autorisés, et qu'il appartient aux firmes produisant ces produits de solliciter les demandes d'autorisation et non au ministre.

A plusieurs reprises, vous avez appelé l'attention du ministre sur les **impacts du taupin**, dont les dégâts sur la pomme de terre sont bien connus.

Un produit, le TRIKA EXPERT, a été autorisé en 2015, mais dont malheureusement vous estimez l'efficacité trop limitée.

Vous avez régulièrement demandé que soit autorisé un produit, le MOCAP, qui a fait l'objet d'un avis défavorable en 2014 de part de l'Anses, compte tenu notamment du risque opérateur. Ce n'est que très récemment (moins d'un mois) que des données nouvelles ont été transmises sur ce sujet. Elles sont en cours d'évaluation par l'Anses, et il ne m'est pas possible à ce stade de préjuger du résultat de cette évaluation, mais soyez assurés que nous veillerons à ce qu'elle intervienne dans les meilleurs délais.

Vous avez également cité le **plan Ecophyto**, non pour le récuser, mais pour esquisser des pistes d'évolution. Je tiens à rappeler que l'ambition du plan Ecophyto n'est pas d'accélérer le retrait des substances actives, mais de diminuer la dépendance des productions agricoles de l'autorisation de telle ou telle molécule. Cela nécessite - et c'est prioritaire - de poursuivre les efforts de recherche sur les solutions alternatives, les autres modes de production, et les équipements nécessaires dans les exploitations. La diffusion de ces solutions est la priorité des actions des futurs

certificats d'économie de produits phytosanitaires : les CEPP. Il ne s'agit pas d'une approche punitive, mais d'une mise en mouvement de l'ensemble des acteurs concernés par ces enjeux, un outil pour dynamiser la recherche, la diffusion et l'appropriation par les acteurs de ces solutions alternatives lorsqu'elles existent. Par ailleurs, je rappelle que les 30 M€ supplémentaires de redevance pour pollution diffuse (RPD) retourneront aux agriculteurs, en particulier pour soutenir les investissements en faveur des alternatives dans les actions CEPP, dans l'esprit de l'approche incitative que vous défendez.

Enfin, vous avez souligné Monsieur le Président les avancées en 2015 sur la reconnaissance du **protocole de lavage et de décontamination des pommes de terre** en cas de nématodes, et je vous en remercie. Ce travail conduit pour le « bord du champ » se poursuit comme vous le savez pour les usines de transformation. A ce titre, nous avons soumis à l'évaluation par l'Anses des propositions pour l'agrément des usines. Nous attendons un retour dans les prochaines semaines, qui permettra de poursuivre conjointement le travail engagé sur ce sujet.

Votre filière fait aujourd'hui face aux défis de l'avenir, que vous relèverez je n'en doute pas ensemble, en acteurs économiques responsables.

Ces défis vous les avez identifiés dans la stratégie de filière, dans le cadre du Conseil spécialisé de FranceAgriMer : je ne peux que vous encourager à continuer le travail déjà réalisé. Soyez assurés que le Ministre de l'agriculture et ses services seront à vos côtés pour vous aider dans ces travaux.

Je profite enfin de cette période de vœux, puisque nous sommes encore avant le 31 janvier, pour formuler le souhait de poursuivre avec vous le dialogue constructif et nourri que nous avons initié, au bénéfice, je le crois, de votre secteur.

Je vous remercie pour votre attention.